

3107

3110

ECHANGES TECHNOLOGIQUES EN MEDITERRANEE

Groupe de Travail Formation

La formation professionnelle des travailleurs
immigrés dans la Région Provence-Alpes-Côte
d'Azur.

PREMIERE SYNTHESE

Cette synthèse est faite à partir des réunions du groupe de travail et des auditions pour celui-ci de :

- Messieurs :
- NOTTET - Délégué Régional de l'AFPA (15.12.77)
 - BARTHELEMY - Représentant le Délégué à la Formation Continue de l'Académie d'Aix/Marseille (5.7.77)
 - JEAN - Représentant le Directeur du Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (CESI-CEFI) d'Aix-en-Provence (5.7.77)
 - ORIOU - Représentant le Président de l'Université de Nice et l'IDERIC (5.7.77)
 - MILLIARD - Directeur de la Maison de l'Etranger à Marseille (5.7.77).

MORPHOLOGIE DES ACTIONS

La formation professionnelle des travailleurs immigrés donne lieu à l'organisation de trois types de stages :

- stages de formation et pré-formation continue
- stages de formation et pré-formation de reconversion
- stages de formation expérimentaux.

Ces stages se constituent de deux manières différentes : dans le premier cas (AFPA), on répond à des demandes individuelles de travailleurs immigrés ; dans le second cas, on constitue un groupe qui déterminera en partie les caractéristiques du stage et ses modalités (Education Nationale CESI). Le nombre de travailleurs par stage est de quinze environ.

La durée de ces stages varie de moins de 250 heures (formation sur le temps de travail ou hors du temps de travail par l'Education Nationale) à un an environ (pour des formations en vue du retour : AFPA, CESI). Diverses formules à durées intermédiaires existent dans le cadre de l'Education Nationale et de l'AFPA.

La nationalité des stagiaires n'est pas homogène pour chaque stage à l'exception de ceux des stages qui concernent les formations en vue du retour. L'AFPA organise en général ses stages sans considération des nationalités mais en référence à l'acquisition d'un niveau de formation homogène.

La population immigré concernée par les stages de formation professionnelle est constituée essentiellement de demandeurs d'emploi à l'ANPE (chômeurs ou jeunes sans emploi). Le perfectionnement professionnel n'intervient que sur demande des pays d'émigration et plus rarement à la demande des employeurs régionaux. La pré-formation professionnelle a pour objet principal une mise à niveau (formation générale et linguistique). On retiendra que 70% des stagiaires étrangers de la circonscription de l'AFPA en 76 étaient maghrébins et qu'ils représentaient 14,5% environ des effectifs totaux.

Le nombre annuel des stagiaires étrangers touchés par la pré-formation ou la formation professionnelle dans la Région ne semble pas faire l'objet d'une statistique particulière mais d'ores et déjà on peut estimer celui-ci à plus de 2.000 par an. Parmi ceux-ci et en l'état actuel, les

formations en vue du retour concernent moins de 50 travailleurs.

LE STAGIAIRE

La sélection des stagiaires intervient principalement par l'intermédiaire de l'ANPE. Celle-ci est faite au moyen de tests psychotechniques mais en général les résultats n'en sont pas communiqués aux structures de formation.

Le placement des travailleurs en fin de stage est de la responsabilité de l'ANPE -ce qui n'empêche pas les structures de formation de participer de façon plus ou moins systématique à la recherche de l'emploi du stagiaire, voire au suivi de celui-ci-. (A ce sujet, il convient de signaler les enquêtes par sondages faites par l'AFPA pour suivre l'évolution des stagiaires). On constate cependant qu'il y a un décalage entre les demandes globales d'emplois formulées par l'ANPE à l'occasion de la constitution d'un stage et les offres réelles en fin de stage (30% seulement des demandes sont en général exécutées).

Les incitations à la formation professionnelle pour les travailleurs immigrés sont celles du droit commun. Il semble même que certains retards (2 à 3 mois) dans les paiements d'indemnités de stage, allouées par les Directions départementales du travail et de la main-d'oeuvre, soient à l'origine de nombreux aléas dans le déroulement des stages (absentéisme, manque de participation).

LE FORMATEUR

Le statut des formateurs est très disparate d'une structure à l'autre mais aussi à l'intérieur d'une même structure, comme c'est le cas pour l'Education Nationale. Aux aléas que connaissent les budgets publics de fonctionnement destinés à l'éducation et à la formation, s'ajoutent la disparité des ressources pour la formation continue des travailleurs et l'action sociale en faveur des immigrés.

Le coût des actions spécifiques de formation professionnelle en direction des immigrés étant en général assuré par contrat limité et sur ressources publiques ou privées extérieures, les formateurs appartiennent soit au personnel permanent de l'institution contractante rémunérés en heures complémentaires pour ces actions spécifiques, soit sont des vacataires ou auxiliaires et leurs emplois sont précaires.

Assumer les coûts autrement, revient à faire entrer ces formations dans le dispositif général sans se préoccuper de la diversité des situations et des cas d'espèces.

A l'absence d'un statut uniforme des formateurs en milieu immigré, s'ajoutent des insuffisances en matière de formation des formateurs. On constate soit qu'aucune action d'information ou de sensibilisation n'est menée dans ce sens (Exemple : moniteur de l'AFPA, Chefs d'Etablissements de l'Education), soit que ces actions se heurtent au financement du temps de formation (Exemple : personnel auxiliaire). En outre, on remarquera que les recherches pédagogiques spécifiques sur la formation professionnelle des immigrés font défaut et que seules quelques expériences limitées ont été entreprises dans le cadre de la formation générale.

L'UTILISATION DES CAPACITES REGIONALES

A première vue, le volume des actions spécifiques de formation professionnelle pour les immigrés est limité par l'importance des sources de financement extra-budgétaire disponibles pour le fonctionnement des stages. Parmi les plus importantes, on peut citer :

- FAS : Fond d'Action Sociale
- ONI : Office National de l'Immigration
- FFPPS : Fonds de la Formation Professionnelle pour Salarié
- FAFSEA : Fonds Agricole de Formation des Salariés des Entreprises Agricoles
- AFDET : Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique
- CCCE : Caisse Centrale de Coopération Economique.

Cependant, les moyens actuels de fonctionnement ne permettent, en général, pas d'accroître sensiblement le nombre des stagiaires à l'exception toutefois des formations pour chômeurs qui subissent les variations que l'on sait par les effectifs et par les crédits exceptionnels dont ils sont l'objet. Par contre, il convient de noter que les moyens "logistiques" pour la formation professionnelle (en particulier ceux de l'Education Nationale) sont sous-employés tant du point de vue des locaux que du matériel pédagogique alors que les coûts d'investissement et d'entretien des établissements de formation professionnelle sont plus élevés que dans les autres secteurs de formation.

A l'exception des programmes pédagogiques mis au point dans le cadre des formations en vue du retour (AFPA, CESI) ou d'actions expérimentales (stages pour jeunes algériens 78-79), il n'y a pas de définition d'un contenu pédagogique technique propre aux diverses populations des travailleurs immigrés.

Les actions d'adaptation et de pré-formation qui se situent le plus souvent en amont de la formation professionnelle ont pour but une mise à niveau linguistique et générale des stagiaires pour leur permettre d'accéder à des filières de formation professionnelle conçue pour l'appareil de production nationale dans une période de plein emploi. Autrement dit, il n'est pas suffisamment tenu compte des disparités de situations existantes soit du fait de la population à former, soit par l'économie et la technologie mises en oeuvre dans la Région et dans son environnement international.

Les compétences régionales susceptibles de participer à une adaptation des contenus pédagogiques de la formation professionnelle en milieu immigré semblent mal connues et par voie de conséquence sous-utilisées.

On notera aussi que les travaux menés par les organismes de recherches régionaux en particulier (Exemple : IDERIC) ne sont pas suffisamment utilisés et que les expérimentations sont mal connues (Exemple : CEFREM-CEFISEM, CESI).

L'absence d'un lieu d'échanges d'expériences et d'informations sur la formation des immigrés se faisant sentir, la Maison de l'Etranger de Marseille envisage, en liaison avec divers organismes, la constitution d'un fonds documentaire commun.

STRUCTURES ET RELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS

Les structures de formation sont de natures différentes selon qu'elles appartiennent au secteur public (Education Nationale) ou para-public et paritaire (AFPA, CESI). Dans ce dernier cas, les organismes sont des Associations régies par la loi de 1901 reconnue d'utilité publique et dont la gestion est plus ou moins paritaire.

La coordination des actions est organisée au plan bi-régional (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon pour l'AFPA), au plan régional (pour le CESI), au plan académique (pour l'Education Nationale). La définition des programmes de formation est en général autonome au niveau régional.

A l'exception des relations habituelles entre les Administrations centrales, il n'existe pas de relations particulières entre les institutions s'occupant de la formation professionnelle en milieu immigré dans la Région et certaines des actions donnent lieu à des concurrences.

L'évaluation pédagogique des stages de formation en milieu immigré est plus ou moins faite par chacune des institutions en fonction de critères qui leurs sont propres. La sanction individuelle en fin de stages n'est pas homogène et peut donner lieu à des disparités de situation de diplôme et d'emploi, soit en France, soit dans le pays d'origine du travailleur immigré.

EN CONCLUSION

Les informations données au groupe de Travail permettent de dégager en première analyse une série de problèmes communs aux institutions consultées. Pour les compléter, il serait opportun de recueillir d'autres éléments auprès des organismes qui n'ont pas été entendus tels le Délégué à la Formation Continue de l'Académie de Nice et le Directeur du Centre de Pré-formation de Marseille. D'ores et déjà, le groupe pourrait travailler sur des propositions visant à :

- améliorer la cohérence des actions
- optimiser l'utilisation des capacités existantes (structure, matériel et moyens humains)
- harmoniser le statut et la formation des formateurs
- permettre l'information et l'incitation des immigrés à la formation professionnelle
- dégager les éléments d'un contenu pédagogique technique adapté tant au besoin d'un retour dans le pays d'origine que pour les besoins de l'insertion professionnelle dans la région
- mieux connaître les mécanismes de sélection, d'exclusion et de placement des candidats à la formation
- évaluer les actions de formation
- prendre en compte les besoins en formation des pays en développement non seulement pour des actions en vue du retour mais aussi pour une perspective économique à plus long terme
- tenir compte des recherches et expérimentations entreprises à l'intérieur ou à l'extérieur de la Région
- échanger sur ces problèmes avec des responsables et des spécialistes de la formation professionnelle des pays d'origine des immigrés.